SDIS 84

Dépot de candidature (cv + lettre de motivation) : dans le centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile

Le Vaucluse compte 47 Centres d'Incendie et de Secours :

SDIS 84

SDIS 84

Conditions de recrutement

- jouir de ses droits civiques
- être âgé de 16 ans au moins, 60 au plus
- remplir les conditions d'aptitude médicale et physique :
  - examen médical pratiqué par un médecin sapeur-pompier
  - épreuves sportives
- suivre une formation initiale de sapeur-pompier à la suite de son engagement

si vous le souhaitez, possibilité de vous engager pour des missions de secours à personnes uniquement

Pour intégrer le Service de Santé et de Secours Médical (médecin, infirmier, pharmacien, vétérinaire, psychologue) :
justifier du diplôme d'Etat de sa profession et être inscrit à l'ordre national.
Possibilité d'engagement d'étudiants en médecine admis en 2ème année du 2ème cycle (soit la 4ème année) ou admis au 3ème cycle (soit 7ème année) pour participer aux activités de service.

Pour plus d'information :
SDIS 84 Division des Ressources Humaines
Service de Gestion et Développement du Volontariat
Esplanade de l'armée d'Afrique
BP 60070 84005 Avignon Cedex 1
04 90 81 18 18 - www.sdis84.fr

SDIS 84

Conception : service communication sdis84 - juin 2024

VAUCLUSE

DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

plus de 1900 SPV vivent leur passion dans le Vaucluse

Devenir sapeur-pompier volontaire

Etre sapeur-pompier volontaire,

c'est un moyen de rejoindre la grande famille des sapeurs-pompiers, tout en continuant à exercer son activité professionnelle.
c'est donner de son temps et de son énergie pour servir la collectivité.

Etudiant(e), ouvrier(e), cadre, artisan, fonctionnaire, médecin, chacun(e) a sa place chez les sapeurs-pompiers volontaires dont la véritable richesse réside dans la diversité des origines et la complémentarité des compétences.

Mais attention : la disponibilité et la technicité demandées, toujours plus importantes font que le volontariat est exigeant

Missions du sapeur-pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers volontaires participent avec les sapeurs-pompiers professionnels à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours :
- prévention et évaluation des risques
- protection des personnes, des animaux, des biens, et de l'environnement
- secours à personne
- prévention, protection et lutte contre l'incendie
- préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours

Obligations du sapeur-pompier volontaire

- respecter la charte du sapeur-pompier volontaire
- souscrire un engagement moral de 5 ans
- respecter la hiérarchie
- respecter son devoir de réserve et de discrétion professionnelle
- faire passer l'intérêt des victimes avant son propre intérêt
- s'investir dans toutes les activités du centre

Droits du sapeur-pompier volontaire

- bénéficier d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de son engagement
- percevoir des indemnités horaires
- bénéficier d'une protection sociale en cas d'accident en service
- bénéficier du versement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (retraite complémentaire) après 15 ans de service effectif et à partir de 55 ans

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

QUELQUES CHIFFRES

Effectifs :

- 523 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- 138 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés
- 1906 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 148 Jeunes Sapeurs-Pompiers

Matériels :

plus de 600 engins et véhicules au total, dont environ :

- 80 véhicules de secours aux victimes
- 105 camions citerne feux de forêt
- 60 engins incendie urbain
- 10 échelles aériennes

Activité opérationnelle (2023)

plus de 43 119 interventions dont près de 80 % pour le secours aux victimes